

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 15 décembre 2021

L'Assemblée a discuté la motion de représentant-es des étudiant-es et du CCER en faveur d'une internalisation du service des cafétérias universitaires.

La discussion a montré que le rectorat est prêt à envisager l'alternative au recours à des entreprises privées en poursuivant les discussions avec les associations étudiantes afin d'affiner le modèle.

L'Assemblée a approuvé par 19 oui, 6 non et 7 abstentions la motion avec la formulation suivante :

« Considérant ces éléments, l'Assemblée de l'Université se positionne en faveur de l'internalisation des cafétérias universitaires à moyen-terme ».

La séance s'est poursuivie à huis clos pour le processus de désignation de la rectrice ou du recteur.

L'Assemblée a pris connaissance de la lettre du Conseil d'orientation stratégique (COSt) à

l'Assemblée et a validé la liste des personnes qui seront auditionnées par l'Assemblée en 2022.

La séance s'est terminée par l'audition du professeur Yves Flückiger, Recteur, qui a répondu aux questions de l'Assemblée, en présence de deux représentants du COSt, MM. Yves Daccord et Roger Mayou.

La séance a été levée à 23 heures 30.